

CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN TERRITORIAL

SESSION 2024

ÉPREUVE DE QUESTIONS TECHNIQUES À PARTIR D'UN DOSSIER

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : MÉTIERS DU SPECTACLE
--

INDICATIONS DE CORRECTION

1) Présentation du sujet

Le thème représente un questionnement récurrent pour les communes, l'accueil de chapiteaux de cirque posant souvent le problème de leur implantation. Les communes ont l'obligation de mettre un lieu à disposition pour les itinérants. Dans ce sujet, il s'agit de cela puisque le service culturel de la commune souhaite accueillir une compagnie de cirque de création (ou cirque contemporain) sans animaux dans le cadre de sa programmation. Il lui faut donc un cahier des charges complet pour pouvoir proposer ce spectacle aux habitants.

Pour les candidats, il faudra mettre en œuvre des connaissances sur l'accueil des CTS (chapiteaux, tentes et structures) avec tout ce que cela implique : dossier des établissements, visite d'une commission de sécurité, obligations légales...

Ajoutons à cela le débat actuel sur l'accueil des cirques avec animaux, que certaines communes ont interdit.

Pour un technicien, il faut savoir être attentif à tous les aspects réglementaires, puisqu'au final, c'est le maire de la commune qui autorise l'ouverture au public de ce type d'établissement.

2) Éléments de correction

Question 1 (8 points)

Vous êtes technicien territorial au sein du service culturel de la ville de Techniville. La commune envisage d'accueillir un chapiteau sur son terrain de football.

- a) La responsable de service vous demande de rédiger une note à son attention sur les obligations réglementaires de la mairie pour l'accueil d'un chapiteau sur un terrain communal. (4 points)

Le candidat doit indiquer dans cette note les éléments fondamentaux de la réglementation CTS (Chapiteau Tentes et Structures) en se fondant sur les documents 1, 2 et 3 :

- En amont, les documents de vérification : registre de sécurité à jour, visites périodiques des extincteurs, armoires électriques, chauffages. Plans de l'établissement avec les aménagements intérieurs (Documents 1 et 2) ;
- Etablir un retroplanning (document 3) ;
- Contrôle du lieu d'accueil (document 1) ;
- Indiquer les points à surveiller pour le terrain, au besoin avec des plans du cadastre : réseaux enterrés notamment (documents 1 et 2) ;
- Délais légaux : au moins un mois avant l'implantation, faire parvenir au maire les éléments réglementaires (registre de sécurité, plans d'implantation, etc.) rappel de l'obligation de procéder à une commission de sécurité regroupant le SDIS et les services de police notamment. (Documents 1, 2 et 3) ;
- Avant l'exploitation, obtenir le certificat de bon montage de l'établissement, s'assurer que l'établissement subit un contrôle visuel par une personne compétente. (Document 1).

- b) En vous référant à la fiche technique du chapiteau (annexe A), vous proposerez sur le plan 1 un schéma d'implantation et les points de vigilance technique. (4 points)

En s'appuyant sur les documents de l'annexe A, le candidat doit proposer un plan d'implantation sur le plan 1, en tenant compte des dégagements de sécurité et des indications techniques de l'établissement présenté.

Attention particulière à porter sur les dégagements de sécurité, les barrières Vauban, les arrivées d'eau et d'électricité, ...

(Documents 1, 2 et annexe A)

Question 2 (5 points)

Dans le cadre de l'accueil d'un spectacle en extérieur, un engin type manuscopique est nécessaire pour le chargement et le déchargement des camions.

- a) Quelles certifications doivent posséder les techniciens intervenant sur cet engin ? Vous expliquerez les risques liés à son utilisation. (3 points)

En s'appuyant sur le document 5 et l'annexe B, le candidat doit donner la référence de la certification CACES. (Document 5)

Il doit signaler les dangers les plus fréquents liés aux caractéristiques des machines décrites dans l'annexe B (charges maximales selon les angles, déports maximums...).

Point positif non indiqué dans les documents : attention particulière liée à la visibilité sur le chantier et à la présence d'éléments fixes dangereux (poteaux, pinces de chapiteaux, arbres).

- b) L'engin de manutention devra déplacer des charges de 2 tonnes maximum pour un déport de 3 mètres. Vous expliquerez si l'un des trois engins proposés en annexe B convient pour cette manipulation. (2 points)

Selon les indications fournies dans l'annexe B, le candidat doit indiquer la machine MLT 940-140 V+.

Question 3 (7 points)

Vous devez adapter le parc lumière aux nécessités de la transition écologique.

- a) Vous détaillerez les critères de choix entre les différentes technologies et modèles de projecteurs à Led. (4 points)

En s'appuyant sur le document 4 uniquement, le candidat indiquera les fabricants possibles, (Exemple Robert Juliat), la possibilité de transformation de certains projecteurs led (retrofit), le passage au tout led.

Critères : origines des matériels (attention aux marques inconnues), valeurs de référence de chaleur des lampes par exemple, mais aussi de leur durée de vie et la consommation électrique. Choix de projecteurs haut de gamme obligatoire.

Le plus pour le candidat : indiquer qu'un projecteur LED peut remplacer 2 ou plusieurs projecteurs traditionnels.

- b) Quel est l'impact de cette évolution technologique sur le bâtiment, le personnel technique et le reste du parc matériel ? (3 points)

Le candidat devra indiquer les gains en énergie électrique et la réduction des ampérages, la suppression de certains matériels encombrants (gradateurs), la simplification des câblages.

Pour le personnel technique, adaptation et formation aux nouveaux matériels, notamment les consoles digitales. Compréhension et adaptation des valeurs des lampes LED.

Impact sur le parc : si passage au tout LED, l'ancien parc, souvent très conséquent et encombrant, devra soit être stocké soit revendu, mais la transition au LED étant obligatoire, ces projecteurs et matériel traditionnels devront à terme être détruits.

Plan 1 : Implantation chapiteau sur terrain de foot

